

Si c'était vrai, ce serait très mal, car toutes les compagnies devraient être traitées également, sans compter que la compagnie du New-York-Central a un grand nombre d'employés canadiens. J'appelle l'attention de mon honorable ami le ministre des Chemins de fer, sur cette question, afin qu'il puisse la soumettre à la commission. Il est possible que la plainte ne repose sur aucune base sérieuse; mais si elle était fondée, il serait bon d'y voir.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami sait-il quels renseignements ces fonctionnaires demandaient?

M. BERGERON: Il s'agissait de wagons, chargés et déchargés, sur lesquels on faisait payer à la compagnie tant par jour pour les wagons qui n'étaient pas renvoyés immédiatement; si l'on gardait un wagon chargé pendant une journée ou une journée et demie et que l'on ne faisait pas rapport qu'il était prêt à être ramené le lendemain matin, alors arrivait soudainement un employé de la compagnie pendant la nuit qui, voyant que le wagon n'était pas déchargé, faisait un rapport, ou quelque chose de ce genre.

L'hon. M. GRAHAM: La chose ne me semble pas très claire. Je m'en informerais.

Chemins de fer et Canaux.—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre a-t-il trouvé de quoi il s'agissait ici?

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami trouvera les détails de cette dépense pour l'année 1907, à la page W-41 du rapport de l'auditeur général.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre semble avoir partagé ce crédit à divers travaux auxquels il n'est pas suffisamment pourvu. On applique \$2,810 aux réparations aux écluses du canal Lachine, lorsque le ministre demande un crédit pour payer les réparations imprévues.

L'hon. M. FOSTER: Ce n'est pas la manière régulière de demander un crédit. S'il se produit une fissure considérable, vous pouvez avoir recours à un mandat du Gouverneur général, si le Parlement n'est pas en session.

L'hon. M. GRAHAM: La coutume depuis plusieurs années paraît avoir été de faire voter ce crédit. Cela donne une somme disponible pour faire face à des accidents de ce genre; si l'on en a besoin, l'on s'en sert; si l'on en a pas besoin, l'on ne s'en sert pas.

Arbitrage et sentences arbitrales, \$4,000.

M. FOWLER: Est-ce qu'une partie de cet argent sera payé à M. Schreiber pour ses services comme arbitre dans l'affaire du pont Hillsborough?

L'hon. M. GRAHAM: Non. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses depuis le 31 mars 1907 jusqu'au 31 décembre 1907. C'est M. Haney qui a payé les dépenses d'arbitrage dans l'affaire du pont d'Hillsborough.

M. FOWLER: Y compris les honoraires de M. Schreiber, ou a-t-il reçu des honoraires?

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai jamais dit à M. Schreiber qu'il recevrait des honoraires, et il n'en a jamais demandés. Toutes les dépenses relatives à cet arbitrage ont été payées par M. Haney.

L'hon. M. HAGGART: On ne pouvait pas lui en faire porter le coût, car il était l'arbitre. Il faut que ce soit le Gouvernement qui paie ces dépenses d'une façon ou d'une autre.

L'hon. M. GRAHAM: M. Schreiber n'a demandé aucun honoraire et nous ne lui en avons pas payé.

L'hon. M. FOSTER: A quoi alors ont été dépensés ces \$4,000 l'année dernière?

L'hon. M. GRAHAM: Nous n'avons dépensé que \$779 l'année dernière. Le rapport de l'auditeur général n'en fait pas mention.

L'hon. M. FOSTER: Si vous n'avez dépensé que \$700 l'année dernière, pourquoi en demandez-vous \$4,000 cette année?

L'hon. M. GRAHAM: C'est la somme que l'on demande tous les ans, et je suis la pratique ordinaire. Cet argent ne peut être dépensé pour d'autres fins, et la somme varie suivant les années.

L'hon. M. FOSTER: Le ministre prétend-il que dans le cas de l'arbitrage du pont d'Hillsborough, l'arbitre sera payé par l'entrepreneur?

L'hon. M. GRAHAM: Pas du tout. M. Schreiber est un fonctionnaire du Gouvernement et n'a demandé aucun honoraire spécial pour faire ce travail et n'en a pas reçu non plus. S'il en faisait la demande, ce serait matière à considération, mais jusqu'à présent, il n'en a pas fait.

M. FOWLER: Quelle est votre intention?

L'hon. M. GRAHAM: Mon intention présente est de ne pas payer.

M. FOWLER: Ne pourriez-vous pas changer d'avis?

L'hon. M. GRAHAM: Si M. Schreiber faisait une réclamation, je la soumettrai à la Chambre dans les crédits et je ne la paierai pas sans l'assentiment du Parlement.

M. BERGERON: Au sujet du bail qui a été passé entre le département et la compagnie McIntye et Robert, le Gouvernement a-t-il retenu les services d'avocats ou